Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-105_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. BENIER

n°105-2025

INTERCOMMUNALITE
VALIDATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET DES VARIATIONS DE DOTATION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2024

DELIBERATION

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C,
Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L.211-7,
Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 26 juin 2025 et rendu exécutoire le 15 septembre 2025,
Vu la délibération DB-051-2021 du 22 avril 2021 portant mise en œuvre d'une stratégie de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et définition des modalités d'exercice de cette compétence sur le territoire intercommunal,
Vu la délibération DB-153-2025 en date du 26 juin 2025 portant intégration des étangs de l'écluse à Yffiniac et Létivy à Langueux dans la stratégie GEMAPI de Saint-Brieuc Armor Agglomération,
Considérant les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 1er octobre 2025 relatifs à :

- l'ajustement des dotations d'attribution de compensation (DAC) au titre des documents d'urbanisme communaux (PLU),
- la mise à jour de l'évaluation des charges et des dotations d'attribution de compensation (DAC) au titre des services communs,
- au transfert de charges relatives à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) pour la reprise en gestion par l'agglomération de deux étangs communaux écrêteurs de crue.

Considérant que ces charges sont proposées pour être imputées sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) des communes concernées,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au maire délégué aux finances, aux ressources humaines et à l'informatique, membre de la CLECT,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	23	Pouvoirs	10	Votants	33	Absent	0
Voix pour	33	Voix contre		Abstention			

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à l'ajustement des dotations d'attribution de compensation au titre des documents d'urbanisme (PLU).

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la mise à jour de l'évaluation des charges et des dotations d'attribution de compensation au titre des services communs.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-105_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. BENIER

n°105-2025

INTERCOMMUNALITE
VALIDATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET DES VARIATIONS DE DOTATION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2024

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) pour la reprise en gestion par l'agglomération de deux étangs communaux écrêteurs de crue.

APPROUVE les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, telles que présentées ci-après.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Ronan KERDRAON

La secrétaire de séance

Laurence ANDRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-105_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. BENIER

n°105-2025

INTERCOMMUNALITE
VALIDATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET DES VARIATIONS DE DOTATION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2024

	PLU charges 2024 [réfaction DAC 2025]	PLU FCTVA 2024 [abondement DAC 2025]	Services communs [modulation 2025 liée au financement 2024]	GEMAPI [réfaction DAC à partir de 2026]
BINIC-ETABLES	-1 115 €	183 €	0 €	0 €
BODEO (LE)	0 €	0 €	0 €	0 €
FOEIL (LE)	0 €	0 €	0 €	0 €
HARMOYE (LA)	0 €	0 €	0 €	0 €
HILLION	0 €	0 €	0 €	0 €
LANFAINS	0 €	0 €	0 €	0 €
LANGUEUX	-14 142 €	2 320 €	0 €	-3 093 €
LANTIC	0 €	0 €	0 €	0 €
LESLAY (LE)	0 €	0 €	0 €	0 €
MEAUGON (LA)	0 €	0 €	0 €	0 €
PLAINE-HAUTE	0 €	0 €	0 €	0 €
PLAINTEL	0 €	0 €	0 €	0 €
PLEDRAN	0 €	0 €	0 €	0 €
PLERIN	0 €	0 €	0 €	0 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	-362 €	59 €	0 €	0 €
PLOUFRAGAN	-110 €	18 €	0 €	0 €
PLOURHAN	0 €	0 €	0 €	0 €
PORDIC	0 €	0 €	0 €	0 €
QUINTIN	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-BIHY	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-BRANDAN	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-BRIEUC	-1 842 €	302 €	-84 833 €	0 €
SAINT-CARREUC	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-DONAN	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-GILDAS	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-JULIEN	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-QUAY-PTX	-666 €	109 €	0 €	0 €
TREGUEUX	0 €	0 €	0 €	0 €
TREMUSON	0 €	0 €	0 €	0 €
TREVENEUC	0 €	0 €	0 €	0 €
VIEUX-BOURG (LE)	0 €	0 €	0 €	0 €
YFFINIAC	0 €	0 €	0 €	-9 184 €
TOTAL	**-18 237 €**	**2 991 €**	**-84 833 €**	**-12 277 €**